



Sécurité incendie

Les nouvelles *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie – 2025*

Pourquoi une révision des *Orientations*?

Les *Orientations* sont les mesures minimales dont les autorités régionales et locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques et leur plan de mise en œuvre.



Vulgariser et mettre à jour le texte pour faciliter la compréhension commune et éviter l'interprétation.



Modifier en cohérence avec les plus récentes normes en incendie et les règles de santé et sécurité du travail tout en maintenant les standards acquis.



Répondre aux enjeux d'application soulevés par le milieu municipal en sécurité incendie et à l'évolution du domaine en fonction de l'expérience acquise.

Les nouveautés en résumé (voir référence dans les *Orientations*)

Prévention des incendies

Des activités de prévention renforcées et plus faciles à réaliser

- Promouvoir des activités de prévention ciblées à la suite d'une intervention du service de sécurité incendie (2.1);
- Promouvoir l'implication des pompiers en prévention pour maximiser l'utilisation des ressources et atteindre les objectifs des schémas (2.1);
- Harmoniser avec le [Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies](#) du MSP.



Coordination

- Clarifier les rôles et les responsabilités des autorités locales et régionales et l'inclure à chaque étape de la révision et de la mise en œuvre du schéma pour faciliter la collaboration et la concertation entre les acteurs (7.1).
- Le rôle des autorités régionales en matière de coordination de la sécurité incendie est mieux explicité.



Intervention et optimisation

Les modalités relatives aux interventions et à leur optimisation maintenant clarifiée

- Revoir la force de frappe (nombre de pompiers, véhicules d'intervention et quantité d'eau) et les temps de réponse en utilisant la densité de population et le risque d'incendie associé (3.2) :
 - Définir le nombre de pompiers requis pour un sauvetage et une attaque intérieure sécuritaire et reconnaître l'apport des 4 pompiers (3.3);
 - Moduler la force de frappe pour les systèmes d'alarme incendie en vue de diminuer les coûts d'entraide et de rehausser l'autonomie municipale (3.4);
 - Clarifier les critères déterminant la force de frappe pour les risques moyens, élevés et très élevés;
- Intégrer le délai de transfert d'une communication entre deux centres secondaires de communications d'urgence incendie et l'inclure dans la planification (3.1.3);
- Définir les notions de temps de mobilisation, de déplacement et de déploiement pour une compréhension commune (6.2);
- Harmoniser avec le [Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie](#) du MSP.

Optimisation de l'intervention

- Définir la démarche d'optimisation par étapes et son application pour faciliter la prise de décisions (6.1);
- Illustrer la démarche par des exemples concrets (6.4).



Après avoir pris connaissance des nouvelles *Orientations*, les autorités régionales et locales doivent...

Si le schéma est en vigueur...



Identifier, s'il y a lieu, les non-conformités.



Modifier le schéma pour le rendre conforme dans les 24 mois suivant leur transmission à l'autorité régionale (LSI, art. 30) **selon les mêmes procédures que celles pour l'établir.**

Si le schéma n'est pas en vigueur...



Poursuivre la révision du schéma en considérant les nouvelles *Orientations*.



Lors de la révision, utiliser le nouveau canevas de schéma pour faciliter la rédaction.

Pour vous accompagner...

Le ministère de la Sécurité publique a :



- transmis une correspondance personnalisée à chaque autorité régionale pour leur transmettre les *Orientations*;
- développé de nouveaux outils pour soutenir le milieu municipal.

Le conseiller en sécurité incendie attribué à votre autorité régionale est disponible pour vous guider dans cette transition.